

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 2 NOVEMBRE 2018**

Séance extraordinaire du conseil tenue à la salle du Conseil de Gracefield sis au 3, rue de la Polyvalente à Gracefield convoquée conformément à l'article 323 de la loi sur les Cités et Ville.

Sont présents les membres du conseil :

Claude Gauthier, Mathieu Caron, Katy Barbe et Bernard Duffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est aussi présent le directeur général et greffier M. Bernard Caouette.

Sont absents : Alain Labelle et Hugo Guénette

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 9 h 09.

2018-11-343 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

Que la séance extraordinaire soit ouverte, il est 9 h 09.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-11-344 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

Les membres du conseil étant tous présents, que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il suit :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Achat de béton de Béton Brunet
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-11-345 ACHAT DE BÉTON DE BÉTON BRUNET

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser une dépense estimée à 12 930.00 \$ plus les taxes de Béton Brunet pour l'achat de béton pour le plancher du gazebo au parc des loisirs de la rue Roy.

Cette dépense sera imputée au projet d'Hydro-Québec.

Le maire invite les membres à voter sur cette proposition;

Ceux qui votent pour : Bernard Duffy, Katy Barbe, Claude Gauthier et Réal Rochon.

Qui vote contre : Mathieu Caron.

Adoptée majoritairement.

2018-11-346 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

De lever la séance, il est présentement 9 h 19.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire

Le directeur général et
greffier

Réal Rochon

Bernard Caouette

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire